

ASSOCIATION BIOFORCE BULLETIN D'ADHESION

Nom
Organisme
Adresse
Tél.
E-mail

Conditions d'utilisation de vos données personnelles : les données de ce formulaire sont recueillies et conservées pendant une durée de 3 ans en vue de tenir à jour le fichier des Adhérents de l'association Bioforce et de vous transmettre en qualité d'Adhérent les actualités de l'association Bioforce. Afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, Bioforce s'engage à ne pas les divulguer, ne pas les transmettre, ni les partager avec d'autres entités, entreprises ou organismes, quels qu'ils soient, conformément au Règlement Général de Protection des Données de 2018. Pour connaître et exercer vos droits, notamment de retrait de consentement à l'utilisation de vos données collectées par ce formulaire, merci de consulter notre politique de confidentialité : https://www.bioforce.org/politique-de-confidentialite/

Conformément à nos statuts, votre adhésion sera validée en Conseil d'Administration. Merci d'indiquer ci-dessous en quelques mots votre motivation à rejoindre l'association Bioforce :

Montant de la cotisation*

- Personnes physiques et associations : 35 euros.
- Autres personnes morales : 1000 euros.

Le montant de la cotisation est le montant minimum pour devenir membre de l'association. Un don supérieur vous permettra de soutenir encore davantage l'action de Bioforce, tout en bénéficiant des mêmes avantages fiscaux*. Nous vous en remercions par avance.

* Bioforce est une association à but non lucratif reconnue d'intérêt général. En tant que particulier, vous pouvez déduire jusqu'à 66% des dons annuels (don, adhésion, mécénat), retenus dans la limite de 20% de vos revenus nets imposables. Tout excédant pourra être reporté les 5 années suivantes. En tant qu'entreprise, votre don ou mécénat ouvre droit à une déduction fiscale égale à 60% du versement sur l'IS dans la limite d'un plafond de 5 pour mille (0.5%) du chiffre d'affaires annuel.